



La logique et l'épistémologie

La logique et la vérité

Alain Chauve

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur <https://philopsis.fr>

D'après la définition traditionnelle, la vérité est « *la conformité de la pensée avec l'objet* » (Descartes à Mersenne, *lettre du 16 octobre 1639*) ; elle « *consiste dans l'accord de la connaissance avec l'objet* » (Kant, *Logique*, Introduction, VII). Cette définition viendrait d'Aristote, *Métaphysique* Δ, 29 et Θ, 10, et dans la terminologie scolastique on parle d'« *adaequatio* ». Dans une terminologie plus commune on parle d'exactitude : un jugement, une représentation sont vrais s'ils sont exacts. Par exemple, « il pleut » est vrai s'il est exact qu'il pleut, c'est-à-dire si l'on peut vérifier et constater qu'il en est bien ainsi.

Si l'on s'en tient à cette définition traditionnelle, la logique devrait éliminer toute considération de la vérité. La logique concerne en effet « *l'entendement abstraction faite de la diversité des objets auxquels il peut être appliqué* » (Kant, *Critique de la raison pure*, 2e partie, Introduction). C'est ce qui fait dire que la logique est formelle. En effet, il n'y est pas question

de jugements ou de raisonnements qu'il faudrait vérifier pour en établir l'exactitude en s'assurant qu'ils sont bien conformes à des faits que l'on peut constater. La logique ne s'intéresserait pas au contenu des propositions ; elle ne s'intéresserait donc pas à la question de savoir si ce qu'elles disent est vrai.

Aristote semble bien avoir procédé de cette façon lorsqu'il a présenté dans les *Premiers Analytiques* « l'art syllogistique » de lier déductivement des propositions et de tirer des conclusions. Il le présente en effet comme un art mis en œuvre dans tout discours quelle que soit la nature des choses sur lesquelles on raisonne. A ce titre, l'Analytique n'est la « science d'aucun objet déterminé, c'est pourquoi elle se rapporte à toute chose ». Elle fait abstraction, dans le discours, de ce que l'on dit pour ne retenir que les formes et les modes des énonciations en tant que telles. Lorsque, par exemple, nous parlons de Socrate pour dire qu'il est mortel, le logicien s'empresse d'éliminer le contenu de la proposition en substituant des lettres aux mots pour ne retenir que la forme attributive S est P, de sorte que pour lui, la question n'est pas de savoir s'il est vrai ou non que Socrate est mortel mais de savoir comment une proposition de cette forme peut être correctement déduite d'une autre proposition, c'est-à-dire « *par un raisonnement qui conclut par la force de la forme* », comme disait Leibniz (*Nouveaux Essais*, IV, 17).

Et pourtant les logiciens continuent d'introduire la considération du vrai et du faux au sujet des propositions réduites à des formes. Ils continuent à les considérer comme vraies ou fausses, alors même qu'ils ont fait abstraction de la réalité dont elles parlent. Aristote, par exemple, n'hésite pas à dire que si A est vrai alors non-A est faux ; que A et non-A ne peuvent être vrais en même temps. Comment la logique peut-elle considérer des énoncés comme vrais ou faux là où l'on a fait abstraction de la réalité dont ils parlent ? Et ce n'est pas tout. Il y a des expressions logiques de caractère purement formel qu'il faudra considérer comme des vérités. Par exemple, on peut considérer non seulement que la proposition « Socrate est mortel » est vraie ou fausse, et cela sans s'occuper de savoir ce qu'il en est de Socrate, mais il faudra reconnaître que l'expression « si A implique B et si B implique C, alors A implique C » est une vérité logique (il s'agit de la transitivité de l'implication). De même, par exemple, on considérera que la contraposition est une vérité logique : « si A implique B alors non-B implique non-A ». En revanche, on considérera que « si A implique B alors B implique A » n'exprime pas une vérité logique. La logique envisage donc bien la vérité, mais sans prendre le moins du monde en considération le rapport de la pensée à la réalité. « S'il fait jour, il fait jour » est logiquement vrai qu'il fasse jour ou qu'il ne fasse pas jour. La logique introduirait-elle un autre type de vérité qui ne consisterait plus dans la conformité avec la réalité ?

LA RÉPONSE TRADITIONNELLE AU PROBLÈME

Pour rendre compte du vrai et du faux en logique, on a élaboré la notion de « vérité formelle » et on a cherché à fonder cette notion sur une interprétation philosophique de la pensée logique.

On a d'abord distingué la « vérité objective » ou « matérielle », qui consiste dans l'accord avec la réalité, d'un autre type de vérité que l'on rencontre en logique : la « vérité formelle ». On a ensuite rapporté celle-ci à la notion de « vérité nécessaire » qui reste constamment vraie, quand même ce qui pourrait la vérifier dans la réalité ne se produit plus ou ne se produit jamais. On a enfin lié l'idée de nécessité à celle de démonstration : une vérité est nécessaire parce qu'elle est démontrable et non parce qu'elle est vérifiable. Dans une démonstration on aboutit à une proposition vraie en la déduisant d'autres propositions vraies de sorte qu'il y a, comme dit Leibniz à Conring (14 mars 1678), « *résolution d'une vérité en d'autres vérités déjà connues* » sans qu'il soit besoin de faire appel à des observations ou des constatations de faits. Par ce lien déductif « *toute vérité a sa preuve a priori* » (Leibniz à Arnauld, 11 juillet 1688). Il n'est pas besoin d'en vérifier l'exactitude ; il faut seulement veiller à n'introduire aucune contradiction car « *ce qui implique contradiction ne saurait être* » (Leibniz à Foucher, 1686). C'est en ce sens que nécessaire renvoie à démontrable : démontrer une vérité, c'est montrer qu'elle est nécessaire, c'est-à-dire qu'il serait contradictoire de la nier, étant entendu que « *si deux contradictoires peuvent être vraies en même temps, tout raisonnement devient inutile* » (Leibniz à Arnauld, juillet 1686). Ainsi la vérité logique ne consiste plus dans l'accord de la proposition avec la réalité mais dans l'accord des propositions entre elles. Il ne s'agit plus de vérifier une proposition mais de la conclure correctement selon des règles dont le principe est de ne pas se contredire.

Une telle conception de la vérité repose sur une interprétation philosophique qui voit dans la logique « *la science des lois nécessaires et universelles de la pensée en général* ». C'est Kant qui fait cette déclaration dans l'Introduction de sa *Logique* et son argumentation met bien en évidence la justification philosophique qui entoure l'idée classique de vérité logique. En logique, nous dit-il, « *nous mettons de côté toute connaissance que nous devons emprunter aux seuls objets* » et « *nous découvrons ces règles qui sont absolument nécessaires à tous égards et sans considération des objets particuliers de la pensée* », c'est-à-dire « *sans lesquelles nous ne pourrions pas penser du tout* ». Nous aurions donc affaire à la pensée elle-même, en tant que telle, et non à des « objets ». C'est pourquoi la logique est « formelle ». Elle porte en effet sur « *la simple forme de la pensée en général* » puisqu'elle « *fait complètement, abstraction de tout objet* ». C'est surtout pourquoi la logique est une science. Elle peut reposer « *sur des principes a priori qui permettent de déduire et de démontrer toutes ses règles* ». Celles-ci en effet ne dépendent pas de la connaissance d'un objet, donc « *elles ne sont pas dérivées de l'expérience* » et n'ont rien d'empirique. Elles peuvent être par conséquent établies dans une construction rationnelle pure et former un système constitué *a priori*.

Par exemple, les règles du syllogisme peuvent être dérivées systématiquement d'un principe que les scolastiques avaient appelé le « *dictum de omni et nullo* » qu'Aristote avait énoncé dans les *Premiers Analytiques*, I, 1, 24 b, et que Euler présente de la manière suivante dans la lettre XXXVI du 21 février 1761 à une Princesse d'Allemagne : « *le fondement de toutes ces formes se réduit à ces deux principes sur la nature du contenant et du contenu : 1/ Tout ce qui est dans le contenu se trouve aussi dans le contenant ; 2/ Tout ce qui est hors du*

contenant est aussi hors du contenu ». Leibniz y avait déjà vu le « *fundamentum syllogisticum* » et avait reconnu en lui une forme du principe de contradiction dont il avait fait le « *seul principe primitif* » des règles syllogistiques (*Nouveaux Essais*, IV, 2, § 1).

Voilà une bien curieuse science qui, par son caractère démonstratif est bien une science, mais qui, n'ayant pas d'objet déterminé, n'est la science de rien du tout. Quel est donc ce genre de science ? Elle n'est, dit Kant, « *rien d'autre qu'un canon permettant l'appréciation de la rectitude formelle de notre connaissance* » : la logique est une science normative. En effet, « *le principe logique de la vérité est l'accord de l'entendement avec ses propres lois universelles* », autrement dit, c'est l'accord de la pensée avec elle-même. Et c'est bien ce que l'on veut dire lorsqu'on invoque le principe de contradiction pour en faire le principe logique de la vérité ; on veut alors dire que notre connaissance indépendamment de ses objets obéit à des règles nécessaires, à des lois sans lesquelles il ne pourrait y avoir de vérité. Ces lois qui sont celles de l'entendement et qui ont pour principe la non contradiction, deviennent celles d'une logique qui « *nous enseigne le droit usage de l'entendement, c'est-à-dire celui qui est cohérent avec lui-même* ». Les lois logiques, considérées comme lois nécessaires de l'entendement, sont « *les conditions de son droit usage* ». Les principes et les lois logiques sont donc des normes de la pensée, et la logique est la « *science* » qui juge de la « *rectitude formelle* » de l'usage de l'entendement. Celui-ci doit être en accord avec lui-même ; il doit être en accord avec les règles logiques qui sont des lois pour l'entendement, lois qui prescrivent à l'entendement d'être en accord avec lui-même. Ainsi, « *en logique, il s'agit [...] non de la façon dont nous pensons, mais de la façon dont nous devons penser* ».

En résumé, on voit apparaître le soubassement philosophique de l'idée de « *vérité formelle* ». Nous avons affaire aux **lois de la pensée**, lois dont le principe est le **principe de contradiction**, principe qui est érigé en **norme de la pensée** de sorte que la logique devient un **Canon**, une logique normative où la vérité consiste dans la « *rectitude formelle* » du raisonnement.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur <https://philopsis.fr>